

**Association En Martines**  
**Rencontre avec Christian Menétrey,**  
**Municipal responsable de l'urbanisme et du développement durable**  
**sur le thème de la zone 30 km/h dans la poche du Petit-Mont**  
**8 mars 2019**  
**Salle du Rionzi 57**  
**18h – 20h**

**Contexte** : l'association En Martines avait organisé le 11 octobre 2018, avant son assemblée générale, une table ronde sur le thème du trafic dans le quartier En Martines et de la zone 30 km/h dans la poche du Petit-Mont (voir sur le site de l'AEM <https://enmartines.ch/category/dossiers/>)

Le PV de la table ronde avait été adressé à la Municipalité en demandant que soit fixée une rencontre avec le public (que Ch. Menétrey avait proposée) pour que les questions posées ce soir-là reçoivent une réponse officielle. La séance de ce soir est le résultat de cette démarche de l'AEM auprès de la Municipalité.

**Accueil** : Elisabeth Nicollier, présidente de l'AEM, accueille le public, rappelle la table ronde du 11.10.2018. Elle remercie chaleureusement M. Christian Menétrey de sa disponibilité et de la chance offerte au public de lui poser ses questions et d'obtenir des réponses officielles.

**Introduction par Christian Menétrey** : Ch. Menétrey apporte les salutations de la Municipalité dont le souci est d'être proche de la population, atteignable. Une séance comme celle de ce soir en témoigne.

*Pouvoir décisionnel* : Ch. Menétrey précise que la commune a des pouvoirs limités par les décisions du canton, par exemple sur le périmètre des zones 30 km/h voire sur l'existence même des zones 30 km/h (si le canton décidait qu'il n'y aura pas de zone 30 km/h en Martines, il faudrait s'y plier). Le canton tient séance 2x/an pour ce genre de dossier. Au Grand-Mont, il a fallu 2 ans d'aller et retour entre la commune et le canton pour que le dossier aboutisse. Si les règles imposées par le canton ne sont pas respectées, la zone 30km/h n'a pas force de loi et les contrôles de vitesse, les amendes deviennent contestables, voire inutiles.

Dans les 2 ans qui suivent la mise en place d'une zone 30 km/h, le canton procède à des contrôles. Si la vitesse dépasse 38 km/h, il faut revoir l'aménagement de la zone pour que la limitation de vitesse soit respectée.

En ce qui concerne la démarche participative, que la commune utilise pour d'autres dossiers (ex. : aménagement de Le Mont Centre, Coppoz – Praz Prévot), il faut savoir

qu'elle ne s'applique pas aux dossiers routiers. La commune n'a pas la main mise sur ces dossiers. Le canton domine.

Les associations de quartier ne peuvent aller directement discuter avec le canton. Les contacts doivent passer par la commune, qui soutient le projet.

La mise en place d'une zone 30 km/h, est susceptible de générer des oppositions, qu'il faudra lever. Tout le monde ne sait pas que, dans une telle zone, il n'y a plus de passages pour piétons (exceptions possibles à proximité des écoles, toujours à discuter avec le Canton pour qui un passage piéton ne se justifie qu'à partir du passage de 300 piétons/jour) et plus de pistes cyclables. Ces points, en particulier, suscitent des oppositions.

A savoir aussi : La lutte contre le bruit ne rend pas le 30 km/h obligatoire, mais cette limitation de vitesse est un moyen d'atteindre les objectifs de la loi contre le bruit.

Ch. Menétrey insiste cependant sur le fait que la Municipalité soutient le projet de zone 30 km/h dans la poche du Petit-Mont. Lui-même reste optimiste sur l'aboutissement de ce dossier. Ses collègues et lui entendent bien tirer profit de l'expérience acquise grâce au dossier de la poche du Grand-Mont<sup>1</sup>.

*Projet de la zone 30 km/h En Martines, poche du Petit-Mont.* Ch. Menétrey projette une diapositive montrant le plan de la zone, périmètre, entrées, zone 30 km/h existante, etc. Attention : ce plan n'a pas encore été présenté au canton ; il ne faut donc pas le diffuser. Ce plan sera étudié par le canton qui est susceptible d'y apporter des modifications. Des discussions s'engageront alors entre la commune et le canton, la commune essayant de défendre les points qui lui tiennent à cœur. Délai de réalisation probable : 2021. Pour le concept de modération du trafic et de l'identification des poches d'urbanisation, se référer à *Aux 4 coins du Mont*, n° 179 de juin 2017, page 4 ([https://www.lemontsurlausanne.ch/fileadmin/documents/Tous\\_documents/2\\_Vivre\\_au\\_Mont/2.8\\_Journal\\_communal/2017/2017-179.pdf](https://www.lemontsurlausanne.ch/fileadmin/documents/Tous_documents/2_Vivre_au_Mont/2.8_Journal_communal/2017/2017-179.pdf))

*Analyse de situation* : le canton est en train de faire des comptages du nombre de véhicules dans la poche du Petit-Mont. Un récent contrôle de vitesse par radar n'a débouché sur aucune amende. Les ralentisseurs et les potelets de la route des Martines démontrent leur efficacité.

D'une manière générale, Ch. Menétrey tient à souligner que la commune du Mont est en plein développement. La courbe démographique, depuis 2010, s'est fortement

---

<sup>1</sup> Le Grand Mont est à l'enquête en ce moment. Des oppositions peuvent surgir. Si tout va bien, le préavis devrait être déposé au Conseil Communal au mois de juin par la commission ad hoc. Si OK du CC, comme les oppositions auront été levées avant, on passe tout de suite à la mise en œuvre, les devis étant rentrés, le budget étant déjà prévu.

accentuée. En 2035, la commune devrait compter 13'000 habitants et presque autant d'emplois. Le besoin de circuler des personnes ne va pas diminuer.

### Questions du public

Des aménagements minimes pourraient-ils être faits en attendant la mise en œuvre de la zone 30 km/h ?

Réponse : pas de travaux avant 2021 car le goudronnage devra être refait. Tous les travaux seront réalisés en bloc.

Serait-il possible de raboter le talus qui gêne la visibilité pour les automobilistes descendant la route des Martines et devant couper le haut du chemin du Verger ?

Réponse : ce talus est sur un terrain privé.

Qu'en est-il du projet de giratoire au carrefour chemin du Verger/route des Martines/route de Sauvabelin/chemin du Saulx ?

Réponse : il est à l'étude dans le cadre de la zone 30 km/h par la Municipalité, compte tenu du fait que c'est un chemin emprunté par des écoliers. A savoir : la création d'un giratoire ne pourra se faire sans expropriations.

Pourquoi les piétons n'ont-ils plus de trottoir à disposition, à droite en descendant la route des Martines, le long des immeubles des Morettes ?

Réponse : la parcelle des Morettes est ouverte au public et le plan de quartier a prévu un passage pour les piétons légèrement à l'intérieur de la parcelle, en remplacement du trottoir le long de la route. **Il faudrait une signalisation au sol** (empreintes de pas jaunes, par ex.) pour montrer aux piétons qu'ils peuvent et doivent passer à l'intérieur du quartier des Morettes. Le public croit, à tort, que ce chemin est privé et qu'un trottoir manque.

Pourquoi, en venant du chemin du Verger pour prendre la direction de Sauvabelin, le piéton doit-il emprunter 3 passages pour piétons ?

Réponse : en cas de zone 30 km/h, il n'y aura plus du tout de passage piétons. Ce carrefour, il est vrai, est très compliqué.

Que devient la route de la Clochatte dans la zone 30 km/h ?

Réponse : la route de la Clochatte ne sera pas en zone 30 km/h.

Que devient la hiérarchie entre les routes ?

Réponse : toutes les routes communales passent en priorité à droite mais pas les chemins privés (ex. : ch. des Bouvreuils, Champs-des-Pierres). Il peut toutefois y avoir des exceptions, toujours à négocier avec le canton.

Y a-t-il des statistiques permettant de mesurer s'il y a une diminution du trafic induite par les zones 30 ?

Réponse : non.

Y a-t-il des statistiques comparatives du nombre de véhicules sur la route des Martines et sur la route de Lausanne ?

Réponse : oui, mais Ch. Menétrey ne les a pas sous la main.

Pourrions-nous disposer de ces statistiques ?

Réponse : le canton est en train de faire des mesures du nombre de véhicules. Ch. Menétrey nous transmettra ces statistiques.

Pourrions-nous avoir ces statistiques avant et après la mise en œuvre de la zone 30 km/h ?

Réponse ? Ch. Menétrey rappelle toutefois que le but de la zone 30 km/h est le ralentissement des voitures mais pas la diminution de leur nombre. Il rappelle aussi que la route des Martines est une importante route de desserte. Le transit ne peut pas y être interdit. Il ne peut en tout cas pas promettre une diminution du trafic via la zone 30 km/h.

Pourrait-on avoir une statistique sur le niveau de pollution sonore ?

Réponse ? Ch. Menétrey précise que le revêtement MR8<sup>2</sup> est utilisé dans la commune. Il en existe un autre, plus efficace, mais à usure très rapide, donc très coûteux. Les murs anti-bruit ont été exclus de la commune du Mont. Autre moyen de lutte contre le bruit : les vitrages des logements. Bon à savoir : si la vitesse des véhicules est inférieure à 30 km/h, les pneumatiques font plus de bruit que les moteurs.

Dans le secteur de l'ISL, comment améliorer l'engorgement qui dure de 8h05 à 8h30 ?

Réponse : l'ISL est attentive à ce problème et sensibilise les parents et les élèves. Le bus TL est plein à craquer et 3 bus privés vont chercher les enfants. Pour entrer sur le site, il faut un macaron et 3 personnes dans le véhicule. Les véhicules qui ne sont pas conformes s'arrêtent dans les zones bleues ou le long de la route, créant l'engorgement. Bon à savoir : avec l'allongement de la ligne 22, les places en zone bleue vont disparaître pour respecter les normes de

---

<sup>2</sup> Voir : [https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/laerm/ud-umwelt-diverses/laermarme\\_strassenbelaegeinnerortsschlussbericht2007kurzfassung.pdf.download.pdf/revetements\\_de\\_routespeubruyantsalinterieurdeslocalitesrapportfi.pdf](https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/laerm/ud-umwelt-diverses/laermarme_strassenbelaegeinnerortsschlussbericht2007kurzfassung.pdf.download.pdf/revetements_de_routespeubruyantsalinterieurdeslocalitesrapportfi.pdf)

largeur pour les bus. Donc, il ne devrait plus y avoir de bouchons créés par les parents qui stationnent en bordure de route.

Y a-t-il quelque chose de prévu pour la liaison entre les différents quartiers ? Par exemple, se rendre au skate-park en mobilité douce depuis le bas de la commune est difficile.

Réponse : est à l'étude un chemin piétonnier entre le collège du Mottier et le collège du Grand Mont, passant sous la cure.

Où en est le projet de route de contournement du Mont ?

Réponse : ce projet n'est pas enterré mais avance très lentement. Horizon : 2040. Il est subordonné à la nouvelle sortie autoroutière de la Blécherette, prévue pour 2025-2026, dont la mise en œuvre est ralentie par des oppositions.

Qu'en est-il des parking longue durée sur la commune ?

Réponse : le parking du skate-park est en général plein à 80%. Il faudrait-il augmenter sa capacité, de même que vers l'église, pour inciter les pendulaires à prendre le bus. Horizon : 5 à 10 ans. A savoir : il y a plus de 600 places de parc sur la commune. Les comptages font conclure que ce nombre est suffisant.

### *Transports publics*

La Municipalité s'efforce d'améliorer l'offre en transports publics. Prochainement, le Conseil communal devrait accepter de favoriser, avec des subventions, l'utilisation des transports en commun et des véhicules Mobility. Exemples concrets : ligne 8 (sa cadence devrait descendre à 8 mn au lieu de 10 actuellement), le 22 (prolongation de la ligne en 2021-2022, en lien avec le plan de quartier de la Clochette ; cette ligne est subventionnée au niveau fédéral), la ligne 54 (le prolongement du parcours de la ligne 54 Renens – Cheseaux jusqu'au Mont-sur-Lausanne en passant par les communes de Morrens et Cugy est planifié en août 2019 ; permettra d'aller prendre le LEB), la future ligne 60 (qui assurera la liaison avec le M3 aux Plaines du Loup, via la route de la Blécherette ; le 60 n'aura plus d'arrêt entre le Grand Mont et le Flon. Cette ligne transporte plus d'1 million de passagers par an, il faudra des bus à étages), la ligne 23, à Maillefer, (qui sera équipée d'un plus grand bus), la ligne 3 (elle tournera vers la boucherie de Maillefer ; un giratoire, la réparation de la route, l'élimination d'une petite montée doivent au préalable être réalisés par la ville de Lausanne), la ligne 21, (de la Blécherette -vers le Galetas- au Grand Mont est aussi dans le pipeline, mais la ligne 60 passera en premier).

### *Mobilité douce*

Actuellement, la Municipalité étudie toujours les pistes cyclables dès que des aménagements ou modifications de routes sont envisagés. Jusqu'à présent, seuls les piétons étaient pris en compte. Toutefois, certains aménagements ne sont pas possibles. Par exemple, la création d'une piste cyclable route de la Blécherette nécessiterait des expropriations sur toute la longueur de la route. Avec les vélos électriques, il faut élargir les pistes cyclables, à 3.50 m (norme fédérale).

Une piste cyclable était prévue à travers le quartier du Belvédère des Morettes. Actuellement, elle n'est pas signalée et un panneau d'interdiction a été malencontreusement posé. A corriger.

Christian Menétrey plaide pour les pédibus et souligne que les patrouilleurs scolaires sont difficiles à trouver. La Municipalité essaie, pour éviter des transports pour les enfants, de mettre les APE et les garderies proches des écoles. Quant aux bus scolaires, ils suivent l'évolution de l'augmentation de la population. Il n'est pas question d'en supprimer.

*Conclusion de séance* : à 19h45, Olivier Cart conclut la séance en remerciant chaleureusement Christian Menétrey pour son intervention et pour le temps qu'il nous a consacré. Il incite le public à visiter le site internet officiel de la commune, riche en informations. Il rappelle que l'AEM rencontre la Municipalité deux fois par an et invite les membres à utiliser l'association comme relais pour leurs demandes ou questions. Il demande au public d'inciter ses voisins et connaissances à adhérer à l'association.

Un apéritif est offert à l'issue de la séance.